15. FRC 3 26130

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 23347

SUPPLÉMENT A LA MOTION D'ORDRE FAITE PAR OUDOT,

PRONONCÉE A LA TRIBUNE, LE 3 GERMINAL,

Dans la discussion du procès des quatre députés prévenus ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Je suis loin de vouloir qu'on se dispense d'examiner la conduite de nos collègues : il faut qu'elle le soit de manière à faire voir à la France entière qu'on ne lui cache rien, et c'est là un des plus précieux avantages du gouvernement populaire ; mais j'ai cru indispensable que votre discussion fût précédée d'un discours calme, où les principes fussent rappelés, et où il fut dit quel étoit le véritable point de vue sous lequel vous deviez considérer cette grande affaire.

THE NEWBERRY LIBRARY

Il faut justice au peuple, sans doute ; mais il faut le faire avec des formes prescrites par l'équité et la raison. Il ne faut pas que l'on puisse dire que nous sommes juges et parties, et sur-tout il ne faut pas s'écarter des principes conservateurs de la représentation nationale, sans quoi votre justice ne seroit qu'une vengeance, sans quoi vous consacreriez solemnellement le système affreux des représailles ; et pour avoir refusé en ce moment une garantie individuelle à la représentation nationale, vous seriez accusés un jour de ne la donner arbitrairement qu'à ceux que vous voudriez sauver ; et si vous tardiez un moment à vous conformer à la plus stricte équité, vous ne savez pas où vous pourriez vous arrêter.

Ah ! si après une longue et pénible révolution, il étoit indispensable de réparer tous les torts, de venger toutes les injures, jusqu'où iroit cette justice, et quand finiroit-elle ? Qui peut dire qu'il n'a pas commis d'erreurs ou de fautes ? Eh ! la malveillance cherche à transformer tout en crime.

Je me suis attaché à vous prouver et à faire voir au peuple que ces passions des patriotes qui se sont divisés dans le cours de la révolution qu'ils ont faite, sont le plus souvent le résultat de l'amour de la patrie, de la justice et de l'humanité, de l'attachement aux principes, enfin, de cette chaleur effervescente qui a opéré de si grandes choses, surmonté tant d'obstacles.

Si ceux qui ont soutenu avec une chaleur si excessive Robespierre contre des hommes qui le connoissoient mieux, qui cherchoient à le démasquer ; si, dis-je, ses partisans ne lui étoient attachés que parce qu'ils croyoient qu'il étoit un véritable ami du peuple, que parce qu'il faisoit la guerre à l'aristocratie, que parce qu'il avoit abattu la faction d'Hébert et de Ronsin, vous ne voulez pas les punir de leurs erreurs : eh bien ! ces erreurs ont occasionné des crimes.

D'un autre côté, si une partie de ceux qui ont été opprimés ont néanmoins fait des démarches qui ont donné lieu de croire qu'ils alloient se réunir au royaliste Wimpfen, ne doivent-ils pas oublier l'erreur à laquelle ils ont donné lieu, et qui a produit encore des crimes plus nombreux ?

Sans doute nous devons garantir la nation de l'ambition de ceux qui pourroient avoir partagé les projets de Robespierre, et qui ont voulu s'emparer du pouvoir national ; mais nous ne pouvons le faire que d'après les principes. Songeons au surplus que nous avons été comme deux parties d'une même armée que des éclaireurs perfides et des traîtres ont portées l'une sur l'autre, pendant la nuit, et ont excitées à se battre jusqu'au jour, comme si c'eût été contre l'ennemi. Il est arrivé, ce triste jour où nous n'avons plus qu'à pleurer nos malheurs et nos pertes, en tâchant de nous rallier contre nos véritables ennemis, qui se réjouissent de nos désastres et qui cherchent à en profiter.

Gardons-nous de réaliser la fable des soldats de Cadmus : enfantés subitement comme eux par la révolution, nous avons besoin de toutes nos forces et de la plus grande concorde pour achever de bâtir et de consolider l'édifice de la République.

Eh quoi ! le second des Césars, Auguste, est parvenu à se soustraire, jusqu'à certain point, à l'exécration de la postérité ; après avoir rempli de carnage le plus grand des empires qui ait existé, par la guerre civile et les proscriptions après s'être baigné dans le sang de ses amis, de ses proches, pour asservir son pays et assurer son despotisme ; ce monstre est parvenu, en adoucissant sa tyrannie par ce qu'il a pu faire appeler sa clémence, par un gouvernement doux et paisible, par l'encouragement des sciences et des arts, à faire oublier la plus grande partie de ses forfaits. Et nous, qui avons fondé la liberté, la République, après des malheurs presque inévitables, après des guerres intestines, dont les excès presque toujours ont été l'effet de la résistance de nos ennemis et des trahisons de nos faux amis, nous ne profiterions pas du peu de temps que nous avons à rester ici pour réparer nos erreurs, les maux de la nation, et consolider enfin le bonheur du peuple !

O mes collègues ! vous qui êtes revenus parmi nous, c'est à vous à nous offrir l'olive de la paix ; c'est à vous qui avez tant souffert, et qui n'existez que par une sorte

de merveille, qui connoissez les maux cruels que fait la discorde ; c'est à vous à arracher du milieu de nous les germes de division qui pourroient y rester encore : réunissons nous tous qui avons aimé la patrie; quelles qu'aient été nos opinions, réunissons-nous pour la sauver (1).

Je fais donc la motion expresse d'examiner cette affaire sous le point de vue que je vous ai présenté.

J'ajoute qu'il me paroît tellement impossible de prendre d'autre parti qu'une mesure politique dans ces circonstances, que je ne me déterminerois jamais à voter l'accusation, lors même que les faits et les intentions coupables seroient suffisamment constatés à mes yeux, si des représentans du peuple devoient être traduits devant une commission judiciaire telle que le tribunal révolutionnaire, et si on ne formoit pas un tribunal national pour les juger, après la mise en activité de la constitution, et avant la fin de notre session (2).

---

(1) Deux animaux étoient en guerre ; l'un d'eux, le cheval, vint chercher l'homme, pour l'aider à vaincre son ennemi : l'homme monta le cheval, lui mit un frein, et se l'asservit. Prenons garde que l'aristocratie ne fasse de même.

(2) Il n'est pas inutile de dire, qu'ennemi de toute mesure excessive, je n'ai jamais été d'aucun parti, d'aucune faction ; que mon seul amour pour les principes m'a fait élever la voix dans cette affaire.

Je n'ai été ni terrifié ni terroriste ; j'ai été souvent inquiet, souvent affligé cruellement, souvent trompé ; mais obscur comme je suis, comme je veux et dois être, j'ai toujours voté librement ; et certes la majorité des membres de l'Assemblée qui ne veulent que le bien, qui parlent peu, qui ne veulent aucune célébrité, n'ont pas été moins libres que moi. Est-il donc si difficile d'opiner par assis et levé, suivant sa conscience ?

Ceux dont les talens ont marqué davantage, et dont les idées contrarioient celles de Robespierre, ont pu être menacés, et je ne doute pas qu'une partie d'entre eux n'ait été opprimée.

Ça été pour moi une satisfaction bien douce, que celle de vous proposer la loi du 12 germinal de l'an 2, et le rapport de

Ce parti a paru si juste aux trois comités, que cette mesure a été agitée au moins à six séances, et adoptée trois fois à la réunion des trois comités; enfin,

---

celle du 26 juillet 1793 sur les accaparemens, qui prononçoit la peine de mort pour la moindre contravention.

J'ai, autant qu'il étoit en moi, concouru, avec mes collègues du comité de législation, à adoucir les effets des lois rigoureuses que les circonstances critiques sembloient exiger de la Convention, notamment de celles relatives au sequestre des biens des détenus comme suspects, au *maximum*, et à la formalité des acquits à caution.

Un mémoire envoyé de mon département me donna lieu, l'année dernière, de dénoncer un abus cruel qu'on faisoit de la loi du 24 mars: on envoyoit à la mort ceux qui, n'étant pas sortis de France, ne pouvoient justifier de leur résidence, lorsque, par malveillance ou erreur, ils avoient été inscrits sur la liste des émigrés. J'ai dès-lors sollicité et obtenu le sursis du 23 floréal, qui a sauvé la vie à vingt individus dans mon département, et peut-être à plus de trois cents dans la République.

On tenteroit donc inutilement de me faire passer pour un partisan de la terreur. J'ai pensé, à la vérité, qu'on devoit attendre, pour rappeler parmi nous nos soixante-treize collègues, qu'on eût mis en activité la constitution. Mes motifs étoient la crainte que des hommes aigris par le malheur, par des souvenirs douloureux, conservassent des préventions, et, il faut le dire, des passions, et qu'avec des intentions que je crois pures, ils n'occasionnassent de nouvelles divisions qui pourroient nous perdre.

J'étois en mission au Calvados lorsqu'ils ont été arrêtés; j'ai toujours blâmé cette mesure, ainsi que l'accusation de presque tous les autres, et des 22; j'ai toujours desiré qu'on rendît la liberté aux 73, et la justice qu'ils avoient droit d'attendre pendant une suspension de leurs droits, que je sentois n'être pas conforme aux principes, mais que, d'après nos divisions, il me sembloit politique de prolonger.

Une preuve que j'ai l'espoir que nous nous réunirons encore pour sauver le vaisseau de l'état, c'est que je crois qu'ils peuvent plus que personne, dans les circonstances actuelles, y concourir, et sur-tout ceux qui sont plus récemment rentrés dans notre sein. Non, ils ne peuvent pas laisser échapper une si belle occasion de manifester leur attachement à la chose publique; ils ne sont pas rentrés parmi nous pour s'isoler, pour faire une Convention à part, ou pour la démembrer.

Qui pourroit donc penser que le règne de la terreur ne soit

452

la plupart des membres n'ont voté l'examen que sous la condition qu'il seroit proposé un moyen politique qui éviteroit le renvoi au tribunal révolutionnaire.

---

justement exécré? Il a donné lieu à des cruautés, à des atrocités que le salut de la patrie n'a pu rendre nécessaires, et qu'aucune circonstance ne peut excuser.

Ce seroit trahir son devoir que d'en adoucir l'image: il faut nécessairement la montrer dans toute sa difformité, pour en empêcher le retour.

Mais il existe un écueil.

Gardons-nous que ces hommes qui ont été jusqu'à présent les ennemis irréconciliables de la révolution, n'obtiennent des places et une influence que nous ne pouvons leur laisser sans danger.

Il ne faut pas non plus que les persécutés deviennent persécuteurs à leur tour; car nous serions toujours en guerre : nous finirions par nous détruire de nos propres mains; et le peuple, balloté par tant d'incertitudes, ne sachant plus que craindre ou qu'espérer, tomberoit infailliblement dans l'indifférence sur les affaires publiques : c'est alors enfin que l'activité des contre-révolutionnaires ne trouveroit plus d'obstacles.

Réparons tous les torts susceptibles de l'être, réduisons l'excès des mesures extraordinaires, déterminons dès à présent tout ce qu'exige à cet égard la justice, traçons la ligne de démarcation entre elle et ce qui pourroit encourager nos ennemis, faisons une profession de foi qui ne laisse plus d'espoir aux malveillans, et établissons parmi nous cette paix salutaire que nous voulons donner à la France et à l'Europe entière.

Mettons en activité la constitution, qui, fortement organisée, comprime les factions et donne à la liberté publique une autre garantie que celle de l'insurrection.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, l'an III.